

Le 25 février **DEUX MILLE VINGT ET UN**, à vingt heures, Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Petits Moulins de Saint-Gildas-des-Bois, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOGAN, Président.

Convocation : 18 février 2021

Nombre de membres :

En exercice :	42
Convoqués :	42
Présents :	37
Procuration :	04
Absents :	1

Ont répondu à l'appel :

<u>Crossac :</u>	M. Olivier DEMARTY, Mme Marie-Anne PIED.
<u>Drefféac :</u>	MM. Philippe JOUNY, Daniel CHATEAU Mme Valérie LAMACQ.
<u>Guenrouët :</u>	MM. Frédéric MILLET (arrivé à 21h06 lors de la présentation de la délibération n°2021-004), Teddy LE SOLLIEC, Sylvain ROBERT Mme Véronique PATE-PONDAVEN
<u>Missillac :</u>	MM. Jean-Louis MOGAN, Jean-François VIGNARD, Mmes Audrey CHATAL, Caroline GERGAUD, Claudine GUILLET.
<u>Pont-Château :</u>	MM. Stéphane POILVE, Joël DEMY, Philippe ROUAUD, Erwan TANNEAU, Mmes Danielle CORNET, Sylvie MORAND, Sylvie FUSELLIER, Muriel MAHE, Françoise CRAND, Eliane RENAUT.
<u>St Gildas des Bois :</u>	MM. Jean-François LEGRAND, François ROUSSEAU, Jean-Philippe BONOUVRIER, Mme Dominique FRASLIN.
<u>Ste Anne sur Brivet :</u>	MM. Jacques BOURDIN, Jean-Pierre MEIGNEN, Mmes Karine HERVY, Nadine COUERON.
<u>Ste Reine de Bretagne :</u>	MM. Michel PERRAIS, Jean-Pierre QUERAUD, Mme Céline GANACHEAU.
<u>Sévérac :</u>	M. Didier PECOT, Mme Emilie TRANCHANT.

Absents :

M. Stéphane MEREL			
Mme Nathalie BAUDOIN	donne procuration à	M. Jean-François LEGRAND	pour voter en son nom
M. Oliver FONTENEAU	donne procuration à	M. Olivier DEMARTY	pour voter en son nom
Mme Laurette LEMESTRE	donne procuration à	Mme Marie-Anne PIED	pour voter en son nom
M. Didier BROUSSARD	donne procuration à	Mme Caroline GERGAUD	pour voter en son nom

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 (Jl.MOGAN),*
- 2- *Rapport égalité femme/homme 2021 (F.IMBEAUD),*
- 3- *Modification tableaux des effectifs (F.IMBEAUD),*
- 4- *Avenant N° 1 convention de médiation préalable (F.IMBEAUD),*
- 5- *Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 (Jf.VIGNARD)*
- 6- *Modification des durées d'amortissements (Jf.VIGNARD),*
- 7- *Avance sur subventions aux associations 2021 (Jf. VIGNARD)*
- 8- *Stock de terrains – zones d'activités (cout unitaire moyen pondéré) (Jf.VIGNARD),*
- 9- *Transfert de la compétence mobilité (S.POILVÉ),*
- 10- *Renouvellement convention assistance technique entre Drefféac et la CCPSG (P.JOUNY),*
- 11- *Renouvellement convention mise à disposition de services entre Sévérac et la CCPSG (P.JOUNY),*
- 12- *Subvention DETR – extension réseaux d'assainissement eaux usées Pontchâteau (P.JOUNY),*
- 13- *Subvention DETR – travaux Abbave II (Jf.LEGRAND).*



- 14- Avenant convention Fonds Territorial de Résilience avec la Région Pays de la Loire (Jf.LEGRAND),
- 15- Convention financière Destination Bretagne Loire-Océan (Jf.LEGRAND),
- 16- Subvention Rallye Citoyen (Jf.LEGRAND),
- 17- Subvention département – reconstruction piscine de Guenrouët (M.PERRAIS),
- 18- Approbation modification statutaire Parc Naturel Régional de Brière (O.DEMARTY),
- 19- Versement avance sur participation financière - Syndicat Chère don Isac (D.PECOT),
- 20- Approbation de la fréquence de collecte des ordures ménagères (D.PECOT).



M. Erwan TANNEAU est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 36 conseillers communautaires présents, 04 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Conseil communautaire peut donc délibérer.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2020.

Délibération 2021-001- Rapport égalité femmes-hommes

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, le Conseil communautaire, prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021, annexé à la présente délibération.

Délibération 2021-002- Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve les suppressions, créations et modifications de postes permanents à temps complets et non complets ci-dessus exposées, ainsi que les modifications de temps de travail pour certains agents communautaires.
- Approuve le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, tel qu'il résulte de ces modifications ;
- Autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération et à engager toutes démarches correspondantes.

Délibération 2021-003- Avenant à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de conclure un avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire signée avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique afin de proroger ladite expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021 et d'autoriser M. le Président à signer l'avenant correspondant et toutes pièces y afférents.

Délibération 2021-004- Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, le Conseil communautaire, prend acte, à l'unanimité :

- entérine le fait que le débat d'orientations budgétaires 2021 préconisé par l'article L 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a bien eu lieu dans les délais prévus ;
- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 ;
- prend acte de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.



Délibération 2021-005- Modification de la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la fixation des nouvelles durées d'amortissements des biens des budgets relevant de la nomenclature M14, M4 et M49 conformément au tableau ci-annexé à la présente délibération
- Décide de fixer à 1 an la durée d'amortissement des biens de moins de 1.000,00 € H.T.
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches correspondantes.

Délibération 2021-006- Avance sur subventions 2021 aux associations

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable aux versements des acomptes de subventions aux associations ci-dessus ;
- autorise M. le Président à signer les conventions de fonctionnement avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 € comme précisé ci-dessus.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 du budget principal.

Délibération 2021-007- Valorisation des stocks de terrains – budget Zones d'Activités

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Décide d'adopter, à compter du 1er janvier 2021, la technique de calcul du coût moyen unitaire pondéré pour déterminer le montant des stocks initiaux et finaux de terrains à comptabiliser chaque année sur le budget « Zones d'Activités ».
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches y afférent.

Délibération 2021-008- Transfert de la compétence Mobilité

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes qui deviendra Autorité Organisatrice de la Mobilité,
- Précise que les compétences exercées par la Région Pays de la Loire, en matière de transports à la date du transfert effectif, le resteront,
- Demande aux communes membres de délibérer sur ce transfert dans le délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération.

Délibération 2021-009- Renouvellement de la convention d'assistance technique entre la commune de Dréfféac et la Communauté de communes du Pays de Pont-château Saint-Gildas-des-Bois

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les termes de la nouvelle convention annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2021-010- Renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la commune de Sévérac et la Communauté de communes du Pays de Pont-château Saint-Gildas-des-Bois

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les termes de la nouvelle convention annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Délibération 2021-011-Demande de subvention DETR –Extension des rédeaux d'eaux usées vilage de la Grée à Pontchâteau**

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant : Dépenses 455 000 € : Subvention DETR: 122 500 €, Autofinancement : 332 500 €;
- Autorise M. le Président à déposer une demande de subvention relative à ce dossier auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2021,
- Décide que les crédits seront inscrits au budget rattaché « assainissement – DSP » 2021.

Délibération 2021-012- Demande de subvention DETR – Extension du Parc d'Activité de l'Abbaye II à Pontchâteau

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant : Dépenses 527 050 € : Subvention DETR: 175 000 €, Autofinancement : 352 050 €;
- Autorise M. le Président à déposer une demande de subvention relative à ce dossier auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2021,
- Décide que les crédits seront inscrits au budget annexe « Zones d'activités» 2021.

Délibération 2021-013- Avenant n°1 à la convention n°33 relative au fonds territorial Résilience

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention n°33 relative au fonds territorial Résilience et le règlement d'intervention qui lui est attaché.

Délibération 2021-014- Convention Financière cadre – Destination Bretagne Loire Océan- Mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie intégrée de développement touristique-Année 2021

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire valide la participation financière d'un montant de 5 319 € au profit de la Destination Bretagne Loire Océan et autorise le Président à signer la convention financière cadre avec Redon Agglomération.

Délibération 2021-015- Subvention à la Chambre d'agriculture pour l'action « Rallye Installation »

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le projet présenté par la Chambre d'agriculture,
- Décide d'inscrire la somme de 7 716 € au budget général,
- Autorise le Président à procéder au versement de cette subvention après réalisation de l'opération.

Délibération 2021-016-Demande de subvention CG44 – Reconstruction de la piscine de Guenrouët

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant : Dépenses 3 067 071 € - Subvention Région (CTR 2020) : 582 000€, Subvention Département 44 : 1 226 828 € - Autofinancement : 1 258 243 €
- Autorise M. le Président à déposer une demande de subvention relative à ce dossier auprès du Département de Loire-Atlantique.

Délibération 2021-017- Parc Naturel régional de Brière : Modification statutaire

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la modification statutaire annexée la présente délibération,
- Prend l'engagement d'inscrire en contribution extérieures les crédits nécessaires :
 - o Pour 2021 :
 - Contribution de 0,30 € / habitant DGF
 - Et 0,0006 € / point de potentiel fiscal
 - o A compter de 2022 :
 - Au niveau des EPCI :
 - Contribution de 0,30 € / habitant DGF
 - Et 0,00065 € / point de potentiel fiscal.



Délibération 2021-018- Versement d'une avance – participation financière – syndicat Chère-Don-Isac

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- De verser, à compter de l'exercice 2021, au profit du syndicat Chère don Isac, une avance sur la participation financière attribuée chaque année à ce syndicat, sur la base de 50% du montant inscrit au budget du syndicat en N-1, soit 12.984 € d'avance à verser pour la participation financière 2021 correspondant à 50% du montant 2020 fixé à 25.968 €
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches y afférent.

Délibération 2021-019- Adaptation de fréquence de la collecte des ordures ménagères résiduelles

Après avoir entendu toutes précisions, le Conseil communautaire, en avoir délibéré, à la majorité absolue, le conseil communautaire décide :

- d'approuver cette proposition de réduction de la fréquence de la collecte des ordures ménagères.
- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'État et de l'Agence Régionale de Santé une dérogation à la collecte hebdomadaire.
- d'autoriser M le Président à engager toutes démarches correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h08.

Le Président,

Jean-Louis MOGAN

